CORRIGÉ NON OFFICIEL

CAP (Décoration en céramique)

Enseignement moral et civique

Édition 2026

Proposition de corrigé du sujet blanc FormaV, rédigée pour s'entraîner. Ce n'est pas un document officiel de l'examen.

Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du CAP Déco céramique, veuillez visiter :
capdecorationceramique.fr/annales-sujets-et-corriges

CAP Déco céramique

UG1 : Français, histoire-géographie et enseignement moral et civique, partie orale d’histoire-géographie-EMC

Édition 2026 • Code sujet : FV-ENT-DECO-EP1 • Durée : **2 h** • Coefficient : **3**

Sommaire

Cliquez sur une partie pour y accéder directement

1. Histoire : Libertés et principes républicains (3 questions) **Page 3**

2. Géographie : Accès aux équipements et inégalités territoriales (3 questions) **Page 5**

3. Enseignement moral et civique : Respect d’autrui et égalité (3 questions) **Page 7**

4. Ce qu’il faut retenir & Questions fréquentes (FAQ) (Synthèse & Q&A Examen) **Page 9**

Sujet associé **(PDF) :** https://capdecorationceramique.fr/assets/annales/cap-decoration-ceramique/Enseignement moral et civique/2026/CAP (Décoration en céramique) - Enseignement moral et civique - Session 2026 - 1-Sujet.pdf

FormaV - document d'entraînement non officiel

1. Histoire : Libertés et principes républicains

Le candidat étudie la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 et la loi de 1905 sur la séparation des Églises et de l'État. Il présente et confronte ces sources, puis analyse leur portée historique et les limites des textes juridiques pour décrire leur application dans la société.

Présenter, contextualiser et confronter des sources historiques

Question 1.1. Présentez le document DT 1 en précisant sa nature, sa date, le contexte politique de son adoption et l'idée principale des articles reproduits.

Le DT 1 est un texte juridique et politique : la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, adoptée le 26 août 1789 par l'Assemblée nationale constituante, au début de la Révolution française. Elle affirme des droits fondamentaux et rompt avec les principes de la monarchie absolue et de la société d'ordres. Les articles 10 et 11 protègent les opinions, y compris religieuses, et la libre expression des pensées, tout en prévoyant des limites liées à l'ordre public et aux abus définis par la loi.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> La Déclaration de 1789 affirme la liberté d'opinion et d'expression, dans les limites fixées par la loi.

Question 1.2. Confrontez le document DT 1 au document DT 3 : relevez un principe commun concernant la liberté de conscience et expliquez une différence entre les deux textes quant à leur objet.

Texte	Principe et objet
DT 1, 1789	Protège les opinions, y compris religieuses, et leur expression.
DT 3, 1905	Garantit la liberté de conscience et le libre exercice des cultes ; organise la séparation des Églises et de l'État.

Les deux textes reconnaissent la liberté de conscience et prévoient des limites liées à l'ordre public. Leur objet diffère : la Déclaration énonce des droits et libertés individuels, tandis que la loi de 1905 organise les relations entre la République et les cultes. Elle précise notamment que la République ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Les deux textes protègent la liberté de conscience ; la loi de 1905 organise en plus la séparation des Églises et de l'État.

FormaV - document d'entraînement non officiel

Question 1.3. Montrez la portée historique des textes DT 1 et DT 3 pour la construction des libertés en France. Formulez une limite de l'analyse qui s'appuie uniquement sur des textes juridiques pour décrire leur application dans la société.

Ces textes marquent deux étapes importantes de la construction des libertés en France : en 1789, l'affirmation de droits fondamentaux, dont la liberté d'opinion et d'expression ; en 1905, la garantie de la liberté de conscience et du libre exercice des cultes dans un cadre laïque. Toutefois, un texte juridique fixe des principes, mais ne décrit pas à lui seul les expériences vécues ni leur respect effectif.

- Il ne prouve pas que ces libertés aient été appliquées partout et de façon égale.
- Pour étudier la réalité sociale, il faut aussi confronter les lois à des témoignages, des archives et des faits historiques.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Ces textes fondent des libertés, mais leur existence ne suffit pas à prouver qu'elles étaient respectées dans la vie quotidienne.

FormaV - document d'entraînement non officiel

2. Géographie : Accès aux équipements et inégalités territoriales

Le dossier fournit des données fictives sur la population de trois quartiers, la fréquence quotidienne des bus et leur distance à un atelier municipal de pratiques artistiques. Le candidat compare la desserte, complète le document réponse DR 1 et propose une mesure pour améliorer l'accès au quartier le moins bien desservi.

Analyser des données spatiales et construire une réponse argumentée

Question 2.1. Comparez les quartiers A, B et C à partir de leur population, de la fréquence des bus et de la distance à l'atelier municipal. Identifiez le quartier qui paraît le moins bien desservi et justifiez votre réponse par deux données précises.

Le tableau compare les trois critères demandés. A compte 4 800 habitants, bénéficie de 18 passages de bus par jour et se trouve à 1,2 km de l'atelier. B compte 3 100 habitants, avec 6 passages quotidiens et une distance de 4,5 km. C compte 2 600 habitants, avec 10 passages et une distance de 2,8 km.

Quartier	Population	Passages de bus par jour	Distance à l'atelier
A	4 800 habitants	18	1,2 km
B	3 100 habitants	6	4,5 km
C	2 600 habitants	10	2,8 km

B paraît le moins bien desservi : c'est le plus éloigné et il a le moins de passages de bus. Les données sont fictives, comme le précise le dossier.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Le quartier B paraît le moins bien desservi : il est à 4,5 km de l'atelier et compte seulement 6 passages de bus par jour.

Question 2.2. Complétez le document réponse DR 1 en classant les quartiers du plus proche au plus éloigné de l'atelier et en indiquant, pour chacun, la fréquence quotidienne des bus donnée dans le document DT 2.

Classez les quartiers selon la distance croissante à l'atelier, puis reportez pour chacun le nombre quotidien de passages de bus indiqué dans le DT 2. Le quartier situé à 1,2 km vient en premier, celui à 2,8 km en deuxième, et celui à 4,5 km en troisième.

Rang	Quartier	Passages de bus par jour
1	A	18
2	C	10
3	B	6

Les fréquences sont recopiées directement du DT 2. Elles correspondent aux quartiers classés selon leur distance, et non selon leur desserte en bus.

FormaV - document d'entraînement non officiel

Document réponse DR 1 complété

Rang, du plus proche au plus éloigné	Quartier	Passages de bus par jour
1	A	18
2	C	10
3	B	6

✓ RÉPONSE À RETENIR

1 : A, 18 passages par jour. 2 : C, 10 passages par jour. 3 : B, 6 passages par jour.

Question 2.3. Proposez une mesure d'aménagement ou de transport susceptible d'améliorer l'accès à l'atelier pour les habitants du quartier le moins bien desservi. Justifiez votre proposition à partir des données du dossier.

1. Mettre en place une navette ou une liaison de bus directe entre le quartier B et l'atelier, avec des horaires adaptés aux séances.
2. Informer les habitants de B des horaires et du trajet.

Cette mesure cible le quartier qui semble le moins bien desservi : il se trouve à 4,5 km de l'atelier et n'a que 6 passages de bus par jour, contre 10 à C et 18 à A. Une liaison directe pourrait faciliter l'accès des habitants aux activités, sans présumer d'un nombre précis de trajets supplémentaires.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Créer une liaison directe entre le quartier B et l'atelier, avec des horaires adaptés aux séances, pour faciliter l'accès des habitants.

FormaV - document d'entraînement non officiel

3. Enseignement moral et civique : Respect d’autrui et égalité

Dans un atelier collectif de décoration en céramique, un participant est visé par des propos dévalorisants en raison de sa religion. À partir de l’article 1 de la Constitution de 1958, le candidat identifie les principes concernés, distingue liberté d’expression et atteinte discriminatoire, puis propose une réaction adaptée.

Analyser une situation civique concrète et justifier un jugement

Question 3.1. Identifiez le principe ou la valeur de la République principalement mis en jeu dans cette situation et citez un élément du document DT 4 qui l’éclaire.

Le principe principalement mis en jeu est **l’égalité**, car un participant est dévalorisé en raison de sa religion. L’article 1 de la Constitution de 1958 affirme que la République assure « l’égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction […] de religion » et « respecte toutes les croyances ». Ces passages éclairent aussi le respect d’autrui : chacun doit pouvoir participer à l’atelier sans être désavantagé en raison de ses croyances.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Le principe en jeu est l’égalité : l’article 1 garantit l’égalité sans distinction de religion et le respect de toutes les croyances.

Question 3.2. Expliquez pourquoi la liberté d’expression ne justifie pas des propos qui portent atteinte à l’égalité ou à la dignité d’une personne. Distinguez une opinion exprimée d’une attaque visant une personne en raison de sa religion.

La liberté d’expression permet de formuler des idées, mais elle n’autorise pas à rabaisser une personne. L’article 11 de la Déclaration de 1789 précise que l’on répond de l’abus de cette liberté dans les cas prévus par la loi. Une opinion peut exprimer un désaccord sans viser ni humilier quelqu’un. À l’inverse, dévaloriser un participant en raison de sa religion constitue une attaque discriminatoire, contraire à l’égalité garantie par l’article 1 de la Constitution.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Une opinion peut être exprimée, mais la liberté d’expression ne justifie pas une attaque visant une personne en raison de sa religion.

Question 3.3. Présentez une réaction concrète et proportionnée qu’un témoin ou le responsable de l’atelier pourrait adopter. Justifiez-la en montrant comment elle protège la personne visée et permet un échange respectueux.

Le témoin ou le responsable peut intervenir calmement : faire cesser les propos, rappeler que les règles de participation s’appliquent à tous et réaffirmer que la personne visée peut prendre part à l’atelier. Il peut ensuite proposer de reprendre la discussion sans attaque personnelle et soutenir la personne concernée. Si les propos se répètent, il peut en informer les responsables de la structure. Cette réponse pose une limite claire sans humilier l’auteur et protège un cadre d’échange respectueux.

FormaV - document d'entraînement non officiel

✓ RÉPONSE À RETENIR

Faire cesser les propos, rappeler la règle commune, soutenir la personne visée et reprendre l’échange sans attaque personnelle.

FormaV - document d'entraînement non officiel

Ce qu'il faut retenir de ce sujet (Édition 2026)

Bilan de l'épreuve : Cette épreuve UG1 du CAP Décoration en céramique, Édition 2026, porte le code FV-ENT-DECO-EP1 La durée indiquée est de 2 h et le coefficient de l'unité est 3. L'oral comprend 5 minutes de préparation et 15 minutes de passage. Il évalue l'analyse de documents, l'argumentation et les repères en histoire, géographie et EMC, autour des libertés républicaines, de l'accès aux équipements et du respect d'autrui.

Notions-clés, formules & règles à maîtriser

- La Déclaration de 1789 protège la liberté d'opinion et d'expression, sous réserve de l'ordre public et des abus définis par la loi.
- La loi de 1905 garantit la liberté de conscience et le libre exercice des cultes, tout en organisant la séparation des Églises et de l'État.
- Pour comparer l'accès à un équipement, croiser distance, fréquence des transports et population sans confondre ces indicateurs.
- La Constitution de 1958 affirme l'égalité devant la loi sans distinction de religion et le respect de toutes les croyances.

Points de vigilance & attentes du jury

- Pour chaque texte historique, préciser sa nature, sa date, son contexte et son objet avant d'en interpréter la portée.
- Distinguer ce qu'un texte juridique énonce de ce qu'il ne prouve pas sur son application dans la société.
- Utiliser les seules données fictives du DT 2 et citer des valeurs exactes pour justifier les comparaisons.
- À l'oral, séparer les informations des documents de ses interprétations et justifier une réaction civique proportionnée.

Questions fréquentes sur cette épreuve (Q&A Examen)

Q : Comment comparer les documents historiques DT 1 et DT 3 ?

Présentez d'abord la nature, la date et le contexte de chaque texte. Relevez ensuite leur principe commun sur la liberté de conscience, puis distinguez leur objet : droits individuels en 1789, organisation des relations entre l'État et les cultes en 1905.

Q : Comment déterminer quel quartier est le moins bien desservi ?

Comparez les trois indicateurs demandés sans inventer de données. Le quartier B paraît le moins bien desservi : il est à 4,5 km de l'atelier et compte seulement 6 passages de bus par jour.

Q : Comment s'organisent le temps de préparation et le passage oral ?

Le sujet indique 5 minutes de préparation avant un passage oral de 15 minutes. Le document DR 1 sert à organiser la réponse à la question 2.2 et doit être complété pendant la préparation puis rendu avec la copie.

Q : Quels critères faut-il respecter pour construire une réponse orale convaincante ?

Présentez et contextualisez le document, dégagez son sens et sa portée, puis construisez une réponse argumentée avec des repères pertinents. Distinguez les informations de la source de vos interprétations et portez un regard critique sur celle-ci.

Sujet associé **associé (PDF) :** https://capdecorationceramique.fr/assets/annales/cap-decoration-ceramique/Enseignement moral et civique/2026/CAP (Décoration en céramique) - Enseignement moral et civique - Session 2026 - 1-Sujet.pdf
Ressources CAP (Décoration en céramique) : Toutes les annales & corrigés • Fiches de révision complètes • Simulateur de notes d'examen

FormaV - document d'entraînement non officiel

Continue à t'entraîner

Retrouve tous les sujets et corrigés du CAP Déco céramique, classés par épreuve et par année :

capdecorationceramique.fr/annales-sujets-et-corriges

Pour réviser tout le programme avant l'examen, les Fiches de Révision du CAP Déco céramique reprennent l'essentiel de chaque épreuve :

capdecorationceramique.fr/fiches-de-revision

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.